

SCP LECOQ-VALLON & FERON-POLONI

Avocats

14, rue Jacques Bingen 75017 PARIS

Tél. : 01.53.04.97.77 – Fax 01.53.04.97.78

Toque L 187

**Premier succès des victimes de l'affaire ARISTOPHIL défendues par
le Cabinet LECOQ-VALLON & FERON-POLONI contre la Société Générale et le CIC**

La Société Générale et le CIC considéraient comme irrecevable notre procédure contre elles au titre de leur responsabilité dans le désastre ARISTOPHIL.

Les banques invoquaient la prétendue nullité de notre assignation pour différents motifs et prétendaient que nous n'avions pas communiqué toutes les pièces relatives à nos demandes.

Les banques réclamaient également le « sursis à statuer », c'est-à-dire que cette procédure en responsabilité contre elles soit gelée dans l'attente de l'issue de la procédure pénale, ce qui aurait pu s'avérer particulièrement long.

Le Tribunal de Grande Instance de Paris a rejeté toutes les demandes et prétentions ainsi formulées à notre encontre par les banques et nous a intégralement donné gain de cause dans cette première étape.

L'affaire est renvoyée au 22 février prochain pour dépôt des conclusions des banques sur le fond.

Une réunion d'information sera organisée à propos de cette affaire par le Cabinet LECOQ-VALLON & FERON-POLONI à la maison du barreau le 26 janvier prochain de 9h à 13h au 2 rue de Harlay à Paris (75001)

La première vente aux enchères des manuscrits ARISTOPHIL organisée par la société AGUTTES doit normalement se tenir le 20 décembre prochain.

Fait à Paris,

Le 07 décembre 2017